



**Conseil d'administration
du Programme des Nations Unies
pour le développement, du Fonds
des Nations Unies pour la population
et du Bureau des Nations Unies
pour les services d'appui aux projets**

Distr. générale
8 août 2016
Français
Original : anglais

Deuxième session ordinaire de 2016

6-9 septembre 2016, New York

Point 3 de l'ordre du jour provisoire

Programmes de pays et questions connexes

**Descriptif de programme de pays pour la République
démocratique populaire lao (2017-2021)**

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Considérations générales	2
II. Priorités du programme et partenariats	5
III. Administration du programme et gestion des risques.	9
IV. Suivi et évaluation.	10
Annexe	
Cadre de résultats et d'allocation de ressources pour la République démocratique populaire lao (2017-2021)	12



I. Considérations générales

1. La République démocratique populaire lao fait partie des pays les moins avancés sans littoral¹. Sa population est de 6,5 millions d'habitants. L'indicateur du développement humain du pays a augmenté de 45 % depuis 1990, passant de 0,397 à 0,575². L'espérance de vie à la naissance a augmenté de 53,6 à 66,2 ans, et la durée moyenne de scolarisation de 6,7 à 10,6 ans³. En 2011, la Banque mondiale a hissé la République démocratique populaire lao au rang de pays à revenu intermédiaire (tranche inférieure). Son retrait de la liste des pays les moins avancés constitue une priorité absolue du huitième Plan national de développement socioéconomique (PNDSE) pour la période 2016-2020.

2. Le pays a atteint ses objectifs du Millénaire pour le développement en ce qui concerne la réduction de la pauvreté et de la faim et l'accès à l'eau potable et à l'assainissement. D'importants défis doivent encore être relevés en ce qui concerne la sécurité alimentaire et la nutrition : on estime que 44 % des enfants de moins de 5 ans souffrent d'un retard de croissance et que 27 % d'entre eux souffrent d'une insuffisance pondérale sévère⁴. Le taux de mortalité maternelle demeure élevé. Le pays est confronté à un faible taux d'achèvement des études à tous les niveaux du système d'enseignement et à des disparités importantes entre les hommes et les femmes, en particulier dans les enseignements secondaire et supérieur⁵. Bien que la Constitution et de nombreuses lois visent à promouvoir l'égalité des sexes, leur application est précaire. Peu de progrès ont été réalisés en vue d'améliorer la viabilité environnementale, de remédier à la disparition de la forêt et de nettoyer les terres contaminées par des munitions non explosées⁶.

3. Parmi les potentielles vulnérabilités économiques figurent une forte dépendance à l'égard des ressources naturelles, une protection sociale insuffisante et des contraintes géographiques. L'environnement institutionnel et réglementaire doit également être amélioré pour que l'économie du pays puisse tirer pleinement parti de la circulation de plus en plus libre des biens, des capitaux et de la main-d'œuvre qualifiée au sein de la Communauté économique de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN).

4. La croissance économique a été forte, mais elle n'est ni équilibrée ni sans exclusion. Depuis 2006, la croissance du produit intérieur brut (PIB) a été en moyenne de 7,9 %⁷. La pauvreté a été réduite de moitié, passant de 46 % en 1992-1993 à 23 % en 2012-2013⁸. Toutefois, si l'économie continue de croître rapidement,

¹ Également qualifié de « pays enclavé », en particulier au sein de la République démocratique populaire lao.

² PNUD, *Rapport sur le développement humain*, 2015.

³ Ibid.

⁴ Bureau de statistique de la République démocratique populaire lao, *Enquête sur les indicateurs sociaux de la République démocratique populaire lao*, 2011-2012, 2012.

⁵ *Analyse de pays des Nations Unies pour la République démocratique populaire lao*, 2015.

⁶ Le pays a établi un neuvième objectif du Millénaire pour le développement relatif aux munitions non explosées.

⁷ Banque mondiale, *Indicateurs du développement dans le monde*, 2015.

⁸ Bureau de statistique de la République démocratique populaire lao et Banque mondiale, *Profil de la pauvreté en République démocratique populaire lao : Rapport sur la pauvreté réalisé sur la base de l'enquête sur les dépenses et la consommation en République démocratique populaire lao*, 2012-2013, 2014.

les inégalités sont, quant à elles, en augmentation, en particulier dans les zones urbaines et entre les zones urbaines et les zones rurales^{9,10}. Le taux de pauvreté des zones rurales est environ trois fois plus élevé que celui des zones urbaines et la croissance a principalement bénéficié à ceux se trouvant déjà dans de meilleures situations. Entre 2007-2008 et 2012-2013, la pauvreté a reculé de seulement 0,47 % pour chaque augmentation de 1 % du PIB par habitant¹¹. Au cours de cette période, la consommation des 20 % des ménages les plus riches a augmenté près de deux fois plus vite que celle des 40 % les plus pauvres¹². Par conséquent, le coefficient de Gini est passé de 36,6 en 2007 à 37,9 en 2012¹³. Bien que le taux de chômage soit faible (1,9 % en 2010), la proportion de femmes occupant des emplois salariés n'est que de 35 %¹⁴. Les femmes appartenant à des groupes ethniques ont tendance à aller vivre dans la famille ou dans la communauté de leur mari, ce qui peut limiter leur accès à l'éducation, à des possibilités d'emploi en dehors de la maison, à la propriété foncière et aux droits de succession¹⁵.

5. Le secteur des ressources non agricoles stimule la croissance économique du pays. Grâce à son ratio capital-travail élevé, il a généré 18 % du PIB en 2013 en employant seulement 22 000 personnes¹⁶. Par ailleurs, environ 70 % de la population est employée dans le secteur agricole, lequel est caractérisé par une faible productivité et une grande vulnérabilité¹⁷. Compte tenu notamment des risques croissants que représentent les changements climatiques, il est vital de renforcer la productivité de ce secteur afin de continuer à réduire la pauvreté et à améliorer les moyens de subsistance de la population.

6. Les secteurs non liés aux ressources peinent à attirer les travailleurs et les investisseurs nécessaires à l'augmentation de la productivité et des salaires. Les travailleurs n'ont pas les compétences nécessaires pour profiter des propositions d'emplois à forte valeur ajoutée qui existent déjà sur le marché. Les petites et moyennes entreprises (PME), qui emploient plus de 81 % des travailleurs dans des entreprises enregistrées¹⁸, jouent un rôle important dans l'économie. Toutefois, elles ont difficilement accès au financement et doivent faire face à la concurrence de l'économie clandestine. L'environnement général n'est pas propice à l'investissement et au développement des entreprises¹⁹. Le pays, qui a l'une des populations les plus jeunes de la région (58 % de moins de 25 ans), bénéficiera d'un dividende démographique à moyen terme²⁰.

⁹ Banque mondiale, *Rapport sur le développement de la République démocratique populaire lao*, 2014.

¹⁰ Banque asiatique de développement, *Deux décennies d'inégalités croissantes et de réduction de la pauvreté en République démocratique populaire lao*, 2015.

¹¹ Ministère de la planification et de l'investissement, Bureau de statistique de la République démocratique populaire lao et Banque mondiale, *Rapport sur la pauvreté réalisé sur la base de l'enquête sur les dépenses et la consommation en République démocratique populaire lao, 2012-2013*, 2014.

¹² *Ibid.*

¹³ Op. cit., note 6.

¹⁴ Op. cit., note 4.

¹⁵ Fonds des Nations Unies pour la Population (FNUAP), *Analyse de la situation de la population*, République démocratique populaire lao, 2015.

¹⁶ Op. cit., note 8.

¹⁷ *Ibid.*

¹⁸ Op. cit., note 4.

¹⁹ Banque mondiale, *Rapport Doing Business*, 2016.

²⁰ Op. cit., note 14.

7. La dépendance du pays à l'égard des ressources naturelles accentue ses faiblesses et accroît les risques liés au climat et aux catastrophes. Au cours de ces 10 dernières années, l'exploitation extractive des ressources naturelles s'est traduite par une disparition accélérée de la couverture forestière, de la biodiversité et de la faune. Bien qu'un cinquième du territoire national soit désigné comme zone protégée, de plus en plus d'espèces sont menacées d'extinction²¹. Cette situation touche de manière disproportionnée les communautés rurales et ethniques pauvres. Le suivi inadéquat et la mauvaise application des lois restent des problèmes majeurs à résoudre.

8. La République démocratique populaire lao est sujette à un certain nombre de risques. Les récentes projections climatiques indiquent une hausse des températures, des précipitations plus intenses et des périodes sèches plus longues, ce qui pourrait donner lieu à des sécheresses plus sévères et à des inondations plus importantes. Les systèmes d'alerte rapide sont inadéquats et la gestion des données est inefficace. Les risques climatiques ne sont pas assez pris en compte dans les politiques de développement rural et agricole. Dans les communautés, la capacité de régénération de la nature est faible en raison de la prédominance de la monoculture, du manque de diversité des moyens de subsistance et de la faiblesse des infrastructures. La présence de 80 millions de bombes à sous-munitions non explosées continue de mettre en danger des vies humaines, de limiter l'accès aux terres agricoles et d'accroître les coûts de l'élargissement du réseau routier et de la construction d'écoles et d'installations médicales.

9. Les institutions de gouvernance doivent être renforcées afin d'améliorer les services publics et promouvoir la participation de la population, l'état de droit et une gestion financière rationnelle, comme le Gouvernement s'est engagé à le faire. Le PNDSE met l'accent sur l'importance d'améliorer la gouvernance. Toutefois, il faut encore remédier au manque de capacités, revoir la qualité des politiques et améliorer les mécanismes d'élaboration, de contrôle et de mise en application des lois. La qualité et l'accessibilité des services de base sont limitées. En outre, l'absence de mécanisme permettant la remontée de l'information émanant des citoyens entrave la prestation des services dans les zones rurales.

10. En 2016, un nombre important de nouveaux parlementaires ont été élus à l'Assemblée nationale et des élections se sont tenues pour la première fois aux Assemblées populaires provinciales. Il convient de renforcer les capacités des deux institutions pour qu'elles puissent superviser la mise en œuvre du PNDSE et mieux systématiser la contribution de la population à leurs travaux. Il faut doter l'Assemblée nationale de meilleurs systèmes pour qu'elle puisse superviser l'administration du Gouvernement, le budget et la législation nationale, et veiller à la qualité de l'élaboration des lois, et aider les Assemblées populaires provinciales à superviser les administrations provinciales dans l'exécution des lois et des politiques.

11. Le pays a fait des progrès constants vers l'institutionnalisation de l'état de droit, mais des problèmes au sein du secteur judiciaire continuent d'entraver l'accès à la justice. Les défis à relever concernent notamment les capacités des professionnels du droit et de la justice, la mise en application et le respect des lois, la participation de la population au processus législatif, et l'harmonisation du cadre

²¹ Op. cit., note 4.

juridique national avec les obligations juridiques internationales. La République démocratique populaire lao a ratifié divers instruments internationaux, dont sept des neuf principaux traités relatifs aux droits de l'homme. Toutefois, ceux-ci n'ont pas encore été pleinement transposés dans le cadre juridique national. Les principales recommandations issues de l'Examen périodique universel de 2015 concernent la réforme du système de justice pénale, la protection des minorités religieuses, la réforme des politiques foncières et le respect de la liberté de la presse, de la liberté d'association et de la liberté de réunion.

12. Compte tenu de cette analyse, les défis du développement à long terme consistent à élaborer une stratégie de croissance axée sur les ressources humaines afin de créer davantage d'emplois pour une main-d'œuvre mieux qualifiée dans des secteurs où la production et les services ont une valeur ajoutée plus élevée que dans le secteur des ressources naturelles, et à réinvestir dans une croissance plus inclusive et plus équitable par le biais de réformes de la gouvernance et de choix en matière de politiques et d'investissements mûrement réfléchis. La voie à suivre pour relever ces défis passe par trois objectifs à moyen terme : a) renforcer les bases d'un développement inclusif et réactif; b) améliorer la résilience économique et la viabilité environnementale; et c) renforcer le capital humain et la résilience de la population.

13. Le PNUD traitera des facteurs de changement suivants : a) l'accélération du développement humain grâce à la promotion de l'intégration sociale et à la réduction des inégalités; b) la promotion d'une gestion durable des ressources naturelles et le renforcement de la résilience; et c) le renforcement des capacités de la gouvernance à élaborer et à mettre en application des politiques publiques de grande qualité.

14. Prenant en compte les conclusions des évaluations récentes, le programme de pays a été élaboré de manière à mettre davantage l'accent sur la promotion des politiques en faveur d'une croissance durable, le renforcement des capacités au niveau infranational et la participation des citoyens. Les évaluations ont indiqué que le PNUD devait continuer à investir dans la production et l'analyse de données, et définir de manière plus délibérée des stratégies visant à garantir la viabilité des programmes. Les conclusions confirment que l'avantage comparatif du PNUD découle de sa position de confiance en tant que partenaire gouvernemental (il copréside le processus des tables rondes), de sa présence de longue date dans le pays, de son expérience en matière d'intégration d'initiatives visant à améliorer les moyens de subsistance dans les programmes, et de ses compétences avérées en matière de gestion de la décentralisation et de promotion de la participation des citoyens.

II. Priorités du programme et partenariats

15. Le PNUD collaborera avec d'autres organismes des Nations Unies et partenaires de développement pour répondre aux priorités de la République démocratique populaire lao par le biais du Plan-cadre du partenariat des Nations Unies pour la période 2017-2021. Le programme de pays a été élaboré en consultation avec le Gouvernement et d'autres parties prenantes afin d'appuyer la réalisation du huitième PNDSE et des objectifs de développement durable, en particulier les objectifs 1, 2, 5, 7, 8, 9, 10, 13, 15, 16 et 17, ainsi qu'un dix-huitième

objectif local relatif aux munitions non explosées. Le programme visera également à aider le pays à atteindre ses objectifs nationaux au titre du Programme d'action de Vienne en faveur des pays en développement sans littoral pour la décennie 2014-2024 et du Programme d'action d'Istanbul en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020.

16. Compte tenu des recommandations formulées dans l'évaluation du plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement 2012-2016, le programme de pays s'attachera à concentrer son aide sur les principaux groupes cibles et à consolider la couverture géographique de ses activités. Le PNUD privilégiera les pauvres et les personnes les plus exposées au risque de retomber dans la pauvreté, en particulier les travailleurs agricoles et les communautés des zones rurales qui se situent à l'intérieur ou à proximité de zones protégées. Il mettra l'accent sur la formation professionnelle des jeunes, en particulier des jeunes femmes. Il veillera également à ce qu'ils soient mieux informés de leurs droits d'accès à la justice et aux services publics. Il s'efforcera d'exploiter de manière plus efficace la présence et les ressources du Gouvernement, des organismes des Nations Unies et des autres partenaires afin d'obtenir de meilleurs résultats dans les zones reculées.

17. Le programme de pays appuie les réformes politiques et législatives et le renforcement des capacités des institutions publiques. Les changements en résultant devraient bénéficier de manière significative à une grande partie de la population. La durabilité, le renforcement des capacités institutionnelles et l'incorporation d'un plan de retrait dans le dossier du projet font partie des objectifs principaux du programme.

18. De plus en plus, le PNUD fournira des services consultatifs en matière de politiques et jouera le rôle d'intermédiaire dans la transmission des connaissances afin de simplifier l'accès aux compétences et aux ressources nécessaires pour parvenir à une croissance plus durable et plus inclusive. Il redoublera également d'efforts pour faciliter la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire, en particulier au sein des pays de l'ASEAN. Les futures initiatives consisteront à : a) encourager les échanges de connaissances sur la participation des citoyens dans le secteur juridique avec le Viet Nam; b) envisager la mise en œuvre du modèle Saemaul (initiative de développement rural ascendant) en partenariat avec la République de Corée afin d'autonomiser les communautés; et c) faciliter le partage des expériences sur la participation des citoyens aux activités des Assemblées nationale et régionales. Faisant fond sur ces initiatives, le PNUD collaborera avec le Gouvernement afin de trouver de nouveaux moyens d'assurer le transfert des connaissances. L'objectif est de relever des défis prioritaires tels que la productivité agricole, la gestion durable des ressources et la réduction des risques de catastrophe. Les partenariats entre le PNUD et les autres organismes des Nations Unies, la Banque asiatique de développement, la Banque mondiale, les États Membres, la société civile et le secteur privé seront renforcés.

Croissance sans exclusion et réduction des inégalités

19. Pour renforcer leur capacité de résistance aux chocs économiques et consolider les bases d'une croissance plus équilibrée et sans exclusion, les secteurs public et privé ont besoin d'un environnement politique, institutionnel et réglementaire propice aux investissements. D'autres partenaires de développement multilatéraux, tels que la Banque mondiale et la Banque asiatique de

développement, ont établi un mécanisme visant à fournir des moyens de subsistance pour réduire la pauvreté. Le PNUD aidera le Gouvernement à améliorer ses capacités en matière de planification, de suivi et de mise en œuvre du PNDSE et des objectifs de développement durable aux niveaux national et provincial. Il s'emploiera notamment à renforcer les systèmes statistiques nationaux. Grâce à son rôle fédérateur dans le processus des tables rondes, le PNUD renforcera le dialogue politique et suscitera des changements systémiques pour combattre les inégalités, promouvoir le financement d'un développement plus inclusif et soutenir le recours aux accords de partenariat public-privé pour la création d'emplois et la formation professionnelle. Il aidera également les institutions nationales et infranationales à développer des capacités productives qui soutiennent l'emploi et les moyens de subsistance.

20. Compte tenu des récentes évaluations²², le PNUD aidera les institutions chargées de gérer les munitions non explosées en promouvant la création d'un système visant à donner la priorité au déminage des zones contaminées confirmées. Il s'emploiera également à améliorer la gestion des données afin de fournir des informations quant à la planification de l'élimination des munitions non explosées et aligner le secteur des munitions non explosées avec les objectifs de réduction de la pauvreté du pays. La législation, les politiques et les stratégies visant à atteindre l'objectif 18 (relatif aux munitions non explosées) seront élaborées et harmonisées.

Amélioration de la résilience et de la viabilité environnementale

21. Dans l'objectif de renforcer le capital humain et la résilience, et d'améliorer l'accès aux moyens de subsistance et à un travail décent, le PNUD soutiendra la formation professionnelle des femmes au niveau communautaire. Il contribuera également à l'élaboration de politiques visant à aider les PME et les agriculteurs à améliorer leur productivité, à élargir leur base de production et à progresser dans la chaîne de valorisation. Il soutiendra des politiques propres à promouvoir l'exploitation durable des terres et la biodiversité agricole en vue d'améliorer la sécurité alimentaire et nutritionnelle.

22. Le PNUD contribuera à renforcer le cadre juridique et réglementaire relatif à la gestion des risques liés aux catastrophes et aux changements climatiques par le biais de son soutien à l'élaboration d'une loi relative à ces problématiques. Des mesures visant à mieux gérer les risques liés au climat et aux catastrophes seront intégrées aux activités nationales et infranationales de planification et de budgétisation du développement. Cela contribuera à remédier au manque de capacités en matière d'alerte rapide et de coordination institutionnelle, tout en renforçant l'aptitude du pays à répondre aux catastrophes. Les capacités en matière de statistiques sur les catastrophes seront renforcées en conformité avec le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe et le Programme 2030.

23. Le PNUD encouragera l'exploitation viable des forêts, une meilleure utilisation des terres et la gestion des zones protégées au moyen de la conservation de la vie sauvage et des forêts. L'action communautaire sera axée sur cette conservation ainsi que sur l'amélioration des moyens de subsistance et la sécurité alimentaire et nutritionnelle. Compte tenu de l'évaluation finale du projet d'appui à

²² Entre autres, *Évaluation de la contribution du PNUD à la lutte antimines*, 2015, et *Évaluation de l'appui du PNUD au secteur des munitions non explosées*, 2015.

l'intégration de l'agriculture irriguée dans deux districts de la province de Bolikhamxay (2015), le PNUD s'emploiera à renforcer sa coopération avec les autorités provinciales afin de reproduire et de transposer à une plus grande échelle les initiatives qui se sont avérées fructueuses.

24. Le PNUD continuera d'aider le Gouvernement dans la formulation de ses politiques, dans le développement de ses institutions ainsi que dans le renforcement de ses capacités en vue d'améliorer les études d'impact sur l'environnement et d'encourager la participation de la population, tout en promouvant la responsabilité sociale des entreprises pour les investisseurs du secteur privé. Il s'appuiera, pour ce faire, sur une application systématique d'outils tels que les directives de l'examen environnemental préliminaire, les stratégies d'investissement des provinces ainsi qu'une base de données sur les investissements. L'accès aux énergies renouvelables sera amélioré dans les zones reculées non reliées au réseau national.

Gouvernance compétente et plus à l'écoute

25. Le PNUD donnera la priorité au renforcement de l'Assemblée nationale et des Assemblées populaires provinciales. Comme recommandé dans l'évaluation du projet de réforme de l'administration publique et de la gouvernance, il continuera à soutenir la politique Sam Sang du Gouvernement (sur la décentralisation et le développement local). Le renforcement des capacités des administrations locales contribuera à améliorer la qualité et à accroître la portée des services entre les zones rurales et les zones urbaines.

26. La participation des citoyens aux activités des administrations des districts sera encouragée par le biais de l'introduction d'un cadre de suivi des services dans les districts et de sondages effectués auprès de la population quant à la qualité et l'accessibilité des services. Ces dispositifs seront mis en place au niveau provincial afin de promouvoir la planification et la budgétisation des investissements relatifs aux services et d'élargir les partenariats avec les citoyens et le secteur privé. Un nouveau mécanisme d'innovation des services publics encouragera la création de partenariats entre la société civile et les administrations locales en vue d'améliorer la prestation de services.

27. Le PNUD renforcera la fonction de contrôle de l'Assemblée nationale, notamment sur la mise en œuvre du PNDSE, et l'élaboration des lois visant à appuyer les priorités nationales. L'aide du PNUD contribuera à mettre en place des systèmes de participation et d'examen de la population, et à veiller à ce que la législation et le contrôle tiennent compte des sexospécificités. Le PNUD collaborera avec les Assemblées populaires provinciales pour mettre en place des systèmes visant à superviser les activités des administrations infranationales. Ce travail se concentrera dans un premier temps dans une ou plusieurs provinces ayant des besoins particuliers couverts par d'autres sections du programme de pays.

28. Le PNUD continuera à travailler avec les institutions judiciaires et d'autres parties prenantes. Les programmes encourageront un meilleur accès à la justice et aux services d'assistance juridique, en particulier pour les femmes, les groupes ethniques et les personnes âgées. L'objectif est de faire comprendre aux citoyens de quelle manière exercer leurs droits et profiter des services publics. Le soutien à l'état de droit sera renforcé par l'amélioration des capacités des institutions judiciaires, notamment par la mise en place d'un système de gestion des cas. Le processus législatif sera amélioré par le biais de l'appui à des consultations efficaces

de la population, du renforcement des capacités des rédacteurs de textes juridiques, et de la transposition des obligations internationales dans les lois et politiques nationales. Une attention particulière sera accordée au respect des traités internationaux relatifs aux droits de l'homme et au suivi des recommandations issues de l'Examen périodique universel.

III. Administration du programme et gestion des risques

29. Le présent document donne un aperçu de la contribution prévue par le PNUD aux résultats nationaux et constitue le principal moyen de rendre compte au Conseil d'administration de la mesure dans laquelle les résultats correspondent aux objectifs fixés et de l'utilisation des ressources allouées au programme à l'échelle nationale. La manière dont les directeurs de programme au niveau du pays, de la région et du siège doivent rendre compte des activités qu'ils mènent dans le cadre du programme de pays est précisée dans les politiques et procédures relatives aux programmes et aux opérations du PNUD ainsi que dans le cadre régissant les contrôles internes. Conformément aux décisions et directives du Conseil d'administration du PNUD et comme en témoigne sa politique de recouvrement des coûts sur les autres ressources, l'ensemble des coûts directs de la mise en œuvre, y compris les coûts des entités ou des partenaires d'exécution, seront établis dans le budget du projet dans un poste budgétaire consacré à cet effet et pris en charge par le projet en conséquence.

30. Le PNUD a défini trois principaux secteurs à risque pour lesquels des stratégies d'atténuation doivent être élaborées, à savoir : le climat et les catastrophes naturelles, le secteur économique, et les domaines de programmation.

31. S'agissant du premier secteur, les phénomènes climatiques tels que les inondations et les sécheresses peuvent aboutir à la fois à des catastrophes soudaines et à des catastrophes à évolution lente qui peuvent avoir des répercussions sur les moyens de subsistance, se traduire par la perte de vies humaines et réduire la capacité de production. Les plans de continuité des opérations et de préparation aux situations d'urgence ont été mis en place, et la stratégie de contrôle des normes sociales et environnementales sera appliquée pour identifier et gérer les répercussions négatives de ces catastrophes.

32. Les risques économiques comprennent un ralentissement inattendu de la croissance du PIB et des effets négatifs imprévus résultant de l'adhésion à la Communauté économique ASEAN. Outre les répercussions qu'ils pourraient avoir sur la pauvreté et l'égalité, ces risques pourraient ralentir le rythme de mise en œuvre du PNDSE et des objectifs de développement durable. Ils peuvent être atténués : a) en suivant de près la situation avec l'appui du Fonds monétaire international et de la Banque mondiale concernant les questions macroéconomiques; b) en travaillant en étroite collaboration avec l'Organisation internationale du Travail et en envisageant l'adoption de mesures de protection sociale qui permettraient de réduire les répercussions des chocs économiques sur les communautés pauvres et vulnérables; et c) en travaillant en étroite collaboration avec le secrétariat de l'ASEAN et en surveillant les répercussions de l'adhésion à la Communauté économique de l'ASEAN sur l'économie du pays.

33. Les risques afférents au programme augmentent en grande partie en raison de possibles réductions de l'aide apportée par les donateurs traditionnels et du manque

de ressources qui pourrait en découler pour sa mise en œuvre. Ces risques peuvent être atténués tant par l'application de plans solides de mobilisation des ressources, notamment auprès de sources non traditionnelles, que par la conception du programme.

34. Le programme de pays sera mis en œuvre au niveau national par le Gouvernement sous la coordination du Département de la coopération internationale auprès du Ministère de la planification et de l'investissement. Le Plan-cadre de partenariat des Nations Unies sera le principal instrument de gestion. La mise en œuvre au niveau national sera la modalité principale d'action car elle favorise le renforcement des capacités au sein du Gouvernement et promeut l'appropriation du programme par le pays. Dans d'autres circonstances, par exemple lorsqu'il est nécessaire de gérer les risques afférents au programme, d'autres modalités de mise en œuvre, telles qu'une mise en œuvre directe ou une mise en œuvre par des organisations non gouvernementales ou par le biais de la collaboration avec le secteur privé, peuvent également s'avérer appropriées. Le PNUD continuera de faire appel à des conseillers techniques pour fournir des conseils et un appui technique aux ministères, tandis que le personnel du bureau de pays assurera la supervision, l'accompagnement technique et un appui en matière de politiques.

35. L'efficacité de l'aide fournie par le PNUD dépend de la durabilité de l'engagement du Gouvernement envers ses objectifs de développement nationaux. Elle dépend également de la poursuite des réformes de la gouvernance, de l'application des lois, du respect des normes internationales, de l'allocation de davantage de ressources aux services de base et de la création de possibilités de participation à la planification du développement pour la société civile.

IV. Suivi et évaluation

36. Le suivi du programme de pays sera coordonné dans le cadre du PNDSE, en s'appuyant sur les systèmes de suivi nationaux. Des lacunes dans les statistiques nationales restent un problème majeur à résoudre. Le PNUD continuera dès lors à renforcer les systèmes nationaux de statistique, en particulier en ce qui concerne le suivi de la réalisation des objectifs de développement durable.

37. L'action menée et les résultats obtenus seront suivis et évalués aux niveaux du programme, des réalisations et des produits, conformément aux politiques de suivi et d'évaluation du PNUD. Un dispositif d'assurance du projet, notamment des vérifications ponctuelles, permettra de renforcer le contrôle interne des partenaires d'exécution. L'ensemble de la programmation sera évalué : dans la plupart des cas, un examen à mi-parcours, une évaluation finale, ainsi que des évaluations des résultats et des études d'impact visant à déterminer les effets des interventions sur les bénéficiaires ciblés seront réalisés.

38. Des théories du changement seront élaborées pour chaque projet, et des liens de causalité seront établis entre celles-ci et l'ensemble des réalisations, en mettant l'accent sur la durabilité des résultats du programme. La priorité sera accordée à l'amélioration du suivi des résultats, à l'analyse de données permettant l'élaboration d'un programme reposant sur des observations factuelles et à la préparation de rapports sur les actions menées et les enseignements qui en ont été tirés, avec pour objectif de faciliter l'acquisition de connaissances et de promouvoir le respect du principe de responsabilité. Le PNUD s'emploiera à analyser les risques et à mettre

en œuvre des stratégies d'atténuation. Le marqueur politique égalité homme-femme du PNUD sera utilisé pour contrôler les dépenses et améliorer la planification et la prise de décisions afin de s'assurer que l'égalité des sexes est bien intégrée dans les programmes. Des efforts seront faits pour ventiler les données par sexe, âge et vulnérabilité.

Annexe

Cadre de résultats et d'allocation de ressources pour la République démocratique populaire lao (2017-2021)

Réalisation 1 visée par le PNDSE : Parvenir à une croissance régulière, stable et sans exclusion en consolidant les bases d'une économie solide et en réduisant la vulnérabilité économique

Réalisation 1 visée par le Comité de la planification du développement et réalisation 1 visée par le Plan-cadre du partenariat des Nations Unies : Toutes les femmes et tous les hommes ont davantage accès à des emplois et des moyens de subsistance décents.

Réalisation correspondante 1 du plan stratégique : La croissance et le développement sont inclusifs et durables, générant les capacités de production nécessaires pour créer des emplois et des moyens de subsistance pour les pauvres et les exclus.

<i>Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles</i>	<i>Source des données, fréquence de la collecte de données et entité responsable</i>	<i>Produits indicatifs</i>	<i>Principaux partenaires ou cadres de partenariat</i>	<i>Montant indicatif des ressources, par réalisation (milliers de dollars É.-U.)</i>
1.1. Pourcentage de la population vivant en dessous du seuil national de pauvreté Niveau de référence : 23,2 % (2012-2013) Niveau cible : 16,2 % (2020)	Source des données : Enquête sur les dépenses et la consommation dans la République démocratique populaire lao Fréquence de la collecte : Tous les cinq ans Responsabilité : Ministère de la planification et de l'investissement, Bureau de statistique de la République démocratique populaire lao et Banque mondiale	Produit 1.1. Les institutions nationales et infranationales sont à même de développer des capacités productives créatrices d'emplois et de moyens de subsistance. 1.1.1. Nombre de personnes supplémentaires bénéficiant de meilleurs moyens de subsistance grâce à des programmes de formation professionnelle Niveau de référence : 0 (2016) Niveau cible : 5 000 (femmes : 2 000; jeunes : 1 000; personnes âgées : 500) (2021) Source des données et fréquence de la collecte : Rapport de projet (annuel) et enquête sur l'impact du PNUD (tous les cinq ans) 1.1.2. Nombre d'emplois supplémentaires créés grâce à des programmes de formation professionnelle Niveau de référence : 0 (2016) Niveau cible : 1 000 (femmes : 400; jeunes : 200) (2021)	Gouvernement Ministère de la planification et de l'investissement, au nom des ministères d'exécution Autres partenaires Banque mondiale, Banque asiatique de développement, organismes bilatéraux et autres partenaires de développement	Ressources ordinaires : 2 909 000 Autres ressources : 34 800 000

<i>Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles</i>	<i>Source des données, fréquence de la collecte de données et entité responsable</i>	<i>Produits indicatifs</i>	<i>Principaux partenaires ou cadres de partenariat</i>	<i>Montant indicatif des ressources, par réalisation (milliers de dollars É.-U.)</i>
1.2. Coefficient de Gini Niveau de référence : 36,2 (2012-2013) Niveau cible : À déterminer (2021)	Source des données : Enquête sur les dépenses et la consommation dans la République démocratique populaire lao Fréquence de la collecte : Tous les cinq ans Responsabilité : Ministère de la planification et de l'investissement, Bureau de statistique de la République démocratique populaire lao et Banque mondiale	Source des données et fréquence de la collecte : Rapport de projet (annuel) et enquête sur l'impact du PNUD (tous les cinq ans) Produit 1.2. Les priorités nationales issues du Programme pour l'après-2015 et des objectifs de développement durables sont intégrées dans le 8^e PNDSE. 1.2.1. Mesure dans laquelle les gouvernements nationaux et provinciaux montrent une amélioration des capacités de planification, de suivi et de communication des résultats de la mise en œuvre du PNDSE Niveau de référence : Insuffisant (2016) Niveau cible : Suffisant (2021) Source des données et fréquence de la collecte : Rapport du PNDSE (annuel) 1.2.2. Mesure dans laquelle les systèmes statistiques nationaux rendent possible la collecte de données pertinentes permettant de suivre les progrès enregistrés dans la réalisation des objectifs de développement durable nationaux, ventilées selon les besoins Niveau de référence : Insuffisant (2016) Niveau cible : Suffisant (2021) Source des données et fréquence de la collecte : Rapports du Bureau de statistique de la République démocratique populaire lao (annuels) 1.2.3. Mesure dans laquelle l'objectif de développement durable 18 proposé est intégré dans le PNDSE Niveau de référence : Insuffisant (2016) Niveau cible : Suffisant (2021)		

Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles	Source des données, fréquence de la collecte de données et entité responsable	Produits indicatifs	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation (milliers de dollars É.-U.)
1.3. Pourcentage de la main-d'œuvre totale employée dans le secteur structuré de l'économie Niveau de référence : 15,6 % (femmes : 15 %; hommes : 75 %) (2010) Niveau cible : 30 % (femmes : 30 %; hommes : 70 %) (2021)	Source des données : Enquête nationale sur la population active Fréquence de la collecte : Tous les cinq ans Responsabilité : Ministère de la planification et de l'investissement, Organisation internationale du Travail	Source des données et fréquence de la collecte : Rapport du PNDSE, rapport du secteur des munitions non explosées (annuels) Produit 1.3. Les capacités institutionnelles sont renforcées pour améliorer la contribution du secteur des munitions non explosées au développement humain dans les communautés contaminées. 1.3.1. Pourcentage de la population des communautés contaminées par les munitions non explosées qui estime que les interventions liées à ces dernières ont permis d'améliorer leur sécurité et leurs conditions de vie Niveau de référence : À déterminer Niveau cible : À déterminer Source des données et fréquence de la collecte : Enquête sur l'impact du PNUD, rapport d'évaluation après déminage (tous les cinq ans) <i>Note : le niveau de référence et le niveau cible seront déterminés par l'enquête sur l'impact du PNUD.</i> 1.3.2. Mesure dans laquelle un système de hiérarchisation des tâches fondé sur des observations factuelles est utilisé pour soutenir une programmation favorable aux pauvres, inclusive et axés sur les moyens de subsistance Niveau de référence : Insuffisant (2016) Niveau cible : Suffisant (2021) Source des données et fréquence de la collecte : Rapports de projet (annuels)		

Réalisation 3 visée par le PNDSE : Les ressources naturelles et l'environnement sont protégés et gérés de façon durable, la croissance verte est encouragée, et la préparation aux catastrophes et la résilience climatique sont renforcées.

Réalisation 2 visée par le Comité de la planification du développement et réalisation 3 visée par le Plan-cadre du partenariat des Nations Unies : Les forêts et les autres écosystèmes sont protégés et renforcés, et la population est moins vulnérable aux phénomènes et catastrophes climatiques.

Réalisation correspondante 5 du plan stratégique : Les pays sont à même de réduire les risques de conflits et de catastrophes naturelles, notamment de celles liées aux changements climatiques.

<i>Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles</i>	<i>Source des données, fréquence de la collecte de données et entité responsable</i>	<i>Produits indicatifs</i>	<i>Principaux partenaires ou cadres de partenariat</i>	<i>Montant indicatif des ressources, par réalisation (milliers de dollars É.-U.)</i>
2.1. Nombre de personnes pour 100 000 habitants qui sont directement touchées par des catastrophes naturelles Niveau de référence : Actuellement établi par le Ministère des ressources naturelles et de l'environnement Niveau cible : Actuellement établi par le Ministère des ressources naturelles et de l'environnement	Source des données : Système de gestion de l'information relative aux catastrophes au niveau national Fréquence de la collecte : Annuelle Responsabilité : Ministère des ressources naturelles et de l'environnement	Produit 2.1. La résilience climatique des communautés est améliorée par le biais d'initiatives relatives aux infrastructures à petite échelle. 2.1.1. Nombre de personnes bénéficiant d'investissements réalisés dans des systèmes d'irrigation à petite échelle Niveau de référence : 16 000 (2015) Niveau cible : 50 000 (femmes : 20 000; jeunes : 10 000) (2021) Source des données et fréquence de la collecte : Rapports d'activité des districts et rapports de projet (annuels) 2.1.2. Nombre de nouvelles initiatives investissant régulièrement dans des mesures à l'épreuve des changements climatiques visant à améliorer les systèmes de récupération, de stockage et de distribution de l'eau dans les villages Niveau de référence : 4 initiatives (2016) Niveau cible : 12 initiatives (2021) Source des données et fréquence de la collecte : Rapports sur les plans de développement des districts (annuels) 2.1.3. Nombre de communautés appliquant des méthodologies respectueuses du climat dans le développement de services communautaires qui tiennent compte de la problématique hommes-femmes	Gouvernement Ministère des ressources naturelles et de l'environnement, Ministère de l'agriculture et de la foresterie et Ministère de la planification et de l'investissement Autres partenaires Banque mondiale, Banque asiatique de développement et organisations non gouvernementales internationales	Ressources ordinaires : 3 700 000 Autres ressources : 43 300 000

<i>Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles</i>	<i>Source des données, fréquence de la collecte de données et entité responsable</i>	<i>Produits indicatifs</i>	<i>Principaux partenaires ou cadres de partenariat</i>	<i>Montant indicatif des ressources, par réalisation (milliers de dollars É.-U.)</i>
2.2. Proportion de zones forestières	Source des données : Rapport d'évaluation de la couverture forestière	Niveau de référence : 0 (2016)		
Niveau de référence : 46 % (2015)	Fréquence de la collecte : Tous les cinq ans	Niveau cible : 16 communautés (2021)		
Niveau cible : 70 % (2020)	Responsabilité : Ministère de l'agriculture et de la foresterie, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)	Source des données et fréquence de la collecte : Rapports de projet (annuels)		
		Produit 2.2. Le cadre juridique pour l'adaptation aux changements climatiques, l'atténuation et la gestion des risques liés aux catastrophes est renforcé.		
		2.2.1. Élaboration d'une loi relative aux catastrophes et aux changements climatiques tenant compte des disparités entre les sexes		
		Niveau de référence : Aucune loi élaborée (2015)		
		Niveau cible : Une loi élaborée (2017)		
		Source des données et fréquence de la collecte : Liste des lois de l'Assemblée nationale, rapports de projet (2017)		
		2.2.2. Mesure dans laquelle l'Assemblée nationale et les Assemblées populaires provinciales disposent de mécanismes et de capacités pour contrôler l'application effective de la loi sur les changements climatiques		
		Niveau de référence : Insuffisant (2016)		
		Niveau cible : Suffisant (2021)		
		Source des données et fréquence de la collecte : Rapports de l'Assemblée nationale et des Assemblées populaires provinciales (annuels)		
		2.2.3. Présence et efficacité de systèmes comptables normalisés de pertes et de dommages prévoyant la collecte et l'analyse de données ventilées par sexe et âge, y compris l'analyse de la problématique hommes-femmes		
		Niveau de référence : Insuffisant (2016)		
		Niveau cible : Suffisant (2021)		

Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles	Source des données, fréquence de la collecte de données et entité responsable	Produits indicatifs	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation (milliers de dollars É.-U.)
		Source des données et fréquence de la collecte : Rapports du Ministère des ressources naturelles et de l'environnement (annuels)		
		Produit 2.3. La gestion des ressources naturelles et les avantages écosystémiques sont améliorés par le biais de la gestion durable des forêts et des terres.		
		2.3.1. Quantité de terres faisant l'objet d'une gestion durable (en hectares) dans cinq districts ciblés		
		Niveau de référence : 0 (2015)		
		Niveau cible : 698 746 (2021)		
		Source des données et fréquence de la collecte : Outil d'évaluation et de suivi des projets réalisés dans le domaine de la dégradation des terres mis à jour (annuel)		
		2.3.2. Pourcentage de personnes supplémentaires bénéficiant de meilleurs moyens de subsistance grâce à des techniques améliorant la gestion des ressources naturelles et des services écosystémiques		
		Niveau de référence : 0 (2016)		
		Niveau cible : Au moins 60 % des bénéficiaires du projet déclarent une augmentation soutenue de leurs recettes annuelles jusqu'à la fin du projet (femmes : 40 %; jeunes : 20 %; pauvres : 80 %) (2021)		
		Source des données et fréquence de la collecte : Rapports sur les projets (annuels) (données ventilées par sexe, âge, vulnérabilité aux changements climatiques, pauvreté et d'autres facteurs)		
		Produit 2.4. La gestion des écosystèmes et de la biodiversité agricole contribue à la sécurité alimentaire et à l'amélioration des moyens de subsistance dans les communautés rurales.		
		2.4.1. Nombre de projets d'écotourisme axés sur la faune sauvage pour l'amélioration des moyens de subsistance opérant dans la zone cible du projet		

Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles	Source des données, fréquence de la collecte de données et entité responsable	Produits indicatifs	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation (milliers de dollars É.-U.)
		Niveau de référence : 0 projets (2015)		
		Niveau cible : 4 projets (2021)		
		Source des données et fréquence de la collecte : Accords signés entre le Gouvernement et les opérateurs de tourisme (tous les cinq ans)		
		2.4.2. Pourcentage de nouvelles productrices appliquant les technologies modernes aux systèmes de production alimentaire		
		Niveau de référence : 0 (2016)		
		Niveau cible : Au moins 40 % (2021)		
		Source des données et fréquence de la collecte : Rapports de projet (annuels)		
		Produit 2.5. Les institutions de l'État et les groupes communautaires améliorent le suivi et l'application des règles régissant les investissements.		
		2.5.1. Nombre de projets d'investissement qui ont mené des contrôles environnementaux et sociaux		
		Niveau de référence : 0 (2015)		
		Niveau cible : 15 (2021)		
		Source des données et fréquence de la collecte : Département d'études d'impact environnemental et social et base de données du Département de la promotion de l'investissement (annuelle)		
		2.5.2. Nombre de provinces utilisant des outils de suivi et d'application visant à contrôler la qualité des investissements		
		Niveau de référence : 6 (2015)		
		Niveau cible : 17 (2021)		
		Source des données et fréquence de la collecte : Département d'études d'impact environnemental et social et base de données du Département de la promotion de l'investissement (annuelle)		

<i>Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles</i>	<i>Source des données, fréquence de la collecte de données et entité responsable</i>	<i>Produits indicatifs</i>	<i>Principaux partenaires ou cadres de partenariat</i>	<i>Montant indicatif des ressources, par réalisation (milliers de dollars É.-U.)</i>
		Produit 2.6. Des solutions inclusives et durables sont adoptées pour accroître l'efficacité énergétique et l'accès à l'énergie en milieu rural. 2.6.1. Nombre de personnes supplémentaires bénéficiant du programme d'électrification rurale dans la région du projet Niveau de référence : 0 (2016) Niveau cible : 6 300 (2021) Source des données et fréquence de la collecte : Rapports du Ministère de l'Énergie et des Mines (annuels) 2.6.2. Quantité totale d'électricité produite par l'énergie solaire, l'énergie éolienne ou par les deux sources d'énergie renouvelable au cours du nouveau cycle de programmation Niveau de référence : 0 (2015) Niveau cible : 2 040 000 kilowattheures (2021) Source des données et fréquence de la collecte : Rapports du Ministère de l'énergie et des mines (annuels)		

Réalisation 2 visée par le PNDSE : Les ressources humaines sont mises en valeur, les capacités de la main-d'œuvre des secteurs public et privé sont améliorées, la pauvreté est réduite dans l'ensemble des groupes ethniques, les femmes et les hommes de tous les groupes ethniques ont un accès égal à un enseignement et à des services de santé de qualité, la culture unique de la République démocratique populaire lao est encouragée, protégée et développée, et la stabilité politique est maintenue grâce à la paix sociale, l'ordre public, la justice et la transparence.

Réalisation 3 visée par le Comité de la planification du développement et réalisation 7 visée par le Plan-cadre du partenariat des Nations Unies : Les institutions et les politiques aux niveaux national et local encouragent la prestation de services de qualité répondant mieux aux besoins de la population.

Réalisation correspondante 3 du plan stratégique : Les pays renforcent leurs institutions pour assurer progressivement l'accès universel aux services de base.

3.1. Nombre de ménages supplémentaires bénéficiant d'au moins deux services de base dans leur district	Source des données : Rapports sur les réformes de la gouvernance et de l'administration publique	Produit 3.1. Les administrations locales sont en mesure d'élaborer et de financer des plans multisectoriels conformément aux priorités des communautés.	Gouvernement Ministère de l'intérieur, Ministère des finances, Ministère de la planification et de l'investissement,	Ressources ordinaires : 2 500 000 Autres ressources : 16 100 000
Niveau de référence : 373 948 (2015)	Fréquence de la collecte : Annuelle	3.1.1. Nombre de plans de travail relatifs à des projets multisectoriels dans les districts cofinancés par le Gouvernement		

<i>Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles</i>	<i>Source des données, fréquence de la collecte de données et entité responsable</i>	<i>Produits indicatifs</i>	<i>Principaux partenaires ou cadres de partenariat</i>	<i>Montant indicatif des ressources, par réalisation (milliers de dollars É.-U.)</i>
Niveau cible : 600 000 (2021) (données ventilées par type de service)	Responsabilité : Ministère de l'intérieur	Niveau de référence : 0 (2016) Niveau cible : 20 (2021) Source des données et fréquence de la collecte : Rapports du fonds de développement des districts (annuels) 3.1.2. Pourcentage de bureaux de l'administration des districts qui utilisent des outils de gestion de projets mis à jour permettant d'améliorer la planification et la budgétisation des services de base Niveau de référence : 43 % (2016) Niveau cible : 67 % (2021) Source des données et fréquence de la collecte : Rapports du fonds de développement des districts (annuels) 3.1.3. Nombre de personnes consultées dans le cadre de l'élaboration de plans multisectoriels Niveau de référence : 0 (2017) Niveau cible : 225 000 (2021) Source des données et fréquence de la collecte : Rapports des gouverneurs des districts (annuels)	Ministère de la justice, Ministère des affaires étrangères, Ministère de la sécurité publique, Bureau du procureur populaire suprême, Cour populaire suprême et Commission nationale pour la promotion de la femme Autres partenaires Organisme de contrôle de l'État, associations sans but lucratif, Union européenne, Ordre des avocats de la République démocratique populaire lao et partenaires de développement internationaux	
3.2. Rang centile sur l'indicateur d'efficacité globale du Gouvernement Niveau de référence : 39,4 (2014) Niveau cible : 45 (2021)	Source des données : Rapports de la Banque mondiale sur les indicateurs mondiaux de gouvernance Fréquence de la collecte : Annuelle Responsabilité : Ministère de la planification et de l'investissement, Bureau de statistique de la République démocratique populaire lao et Banque mondiale	Produit 3.2. Un dispositif d'application du principe de responsabilité est introduit ou étendu au niveau des districts afin de recueillir et d'utiliser les opinions des citoyens quant à la prestation des services de base. 3.2.1. Nombre de personnes ayant donné leur avis quant à la pertinence et à la qualité des services reçus Niveau de référence : 0 (2015) Niveau cible : 15 750 (femmes : 6 300; jeunes : 3 135) (2021)		

<i>Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles</i>	<i>Source des données, fréquence de la collecte de données et entité responsable</i>	<i>Produits indicatifs</i>	<i>Principaux partenaires ou cadres de partenariat</i>	<i>Montant indicatif des ressources, par réalisation (milliers de dollars É.-U.)</i>
		Source des données et fréquence de la collecte : Enquête menée auprès des bénéficiaires dans les districts et rapport du Ministère de l'intérieur (tous les cinq ans) 3.2.2. Mesure dans laquelle un mécanisme est mis en place pour prendre en compte les opinions des citoyens lors de l'établissement des priorités au niveau des districts Niveau de référence : insuffisant (2016) Niveau cible : suffisant (2021) Source des données et fréquence de la collecte : Rapports du Ministère de l'intérieur (annuels) 3.2.3. Nombre de districts prenant en compte les opinions des bénéficiaires des services lors de la planification de leurs dépenses Niveau de référence : 2 (2015) Niveau cible : 9 (2021) Source des données et fréquence de la collecte : Rapports des gouverneurs des districts (annuels)		
3.3. Mesure dans laquelle les personnes chargées du suivi du PNDSE communiquent leurs observations aux personnes chargées de l'élaboration de politiques sur la base de données factuelles Niveau de référence : Dans une mesure limitée (2015) Niveau cible : Dans une large mesure (2021)	Source des données : Rapports du PNDSE Fréquence de la collecte : Annuelle Responsabilité : Ministère de la planification et de l'investissement, Ministère de la Justice et PNUD	Produit 3.3. Des processus de gouvernance multipartites encouragent le dialogue et donnent un retour sur la mise en œuvre des politiques relatives à la prestation des services de base. 3.3.1. Nombre de débats multipartites sur les politiques facilités par un groupe de travail chargé du secteur de la gouvernance afin de promouvoir les questions de gouvernance au niveau national et provincial Niveau de référence : 6 (2016) Niveau cible : 48 (2021) Source des données et fréquence de la collecte : Rapports du Ministère de l'intérieur (annuels)		

<i>Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles</i>	<i>Source des données, fréquence de la collecte de données et entité responsable</i>	<i>Produits indicatifs</i>	<i>Principaux partenaires ou cadres de partenariat</i>	<i>Montant indicatif des ressources, par réalisation (milliers de dollars É.-U.)</i>
3.4. Pourcentage de femmes siégeant à l'Assemblée nationale ou occupant des postes de direction au sein de l'État ou du parti Niveau de référence : 27,5 % siégeant à l'Assemblée nationale (2016); 6,06 % occupant des postes de direction au sein de l'État ou du parti (2013) Niveau cible : 35 % siégeant à l'Assemblée nationale; 20 % occupant des postes de direction au sein de l'État ou du parti (2021)	Source des données : Rapports de l'Assemblée nationale et du Ministère de l'intérieur Fréquence de la collecte : Annuelle Responsabilité : Assemblée nationale et Ministère de l'intérieur	3.3.2. Nombre de nouvelles propositions de financement pour l'innovation des services publics visant à élargir la portée des services fournis aux groupes isolés Niveau de référence : 0 (2016) Niveau cible : 50 (2021) Source des données et fréquence de la collecte : Rapports des gouverneurs des provinces (annuels) Produit 3.4. Les institutions qui représentent la population, à savoir l'Assemblée nationale et les Assemblées populaires provinciales, sont plus à même de remplir leur mandat législatif et leurs mandats de contrôle et de représentation. 3.4.1. Mesure dans laquelle le comité des femmes de l'Assemblée nationale préconise l'intégration de la problématique hommes-femmes dans tous les travaux parlementaires Niveau de référence : Insuffisant (2016) Niveau cible : Suffisant (2021) Source des données et fréquence de la collecte : Rapports de l'Assemblée nationale (annuels) 3.4.2. Mesure dans laquelle les institutions représentant la population disposent de systèmes permettant de suivre la mise en œuvre du PNDSE et des objectifs de développement durable dans les administrations locales Niveau de référence : Insuffisant (2016) Niveau cible : Suffisant (2021) Source des données et fréquence de la collecte : Rapports de l'Assemblée nationale et des Assemblées populaires provinciales (annuels) <i>(données ventilées par l'Assemblée nationale et des Assemblées populaires provinciales)</i>		

<i>Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles</i>	<i>Source des données, fréquence de la collecte de données et entité responsable</i>	<i>Produits indicatifs</i>	<i>Principaux partenaires ou cadres de partenariat</i>	<i>Montant indicatif des ressources, par réalisation (milliers de dollars É.-U.)</i>
3.5. Nombre d'injustices commises envers des citoyens réparées par les tribunaux ou les groupes de médiation des villages par le biais des services d'assistance juridique Niveau de référence : 4 000 tribunaux officiels et 4 746 groupes de médiation des villages (2015) Niveau cible : 7 000 tribunaux officiels et 8 000 groupes de médiation des villages (2021)	Source des données : Minutes conservées au Département de droit du Ministère de la justice Fréquence de la collecte : Annuelle Responsabilité : Ministère de la justice et PNUD	3.4.3. Mesure dans laquelle les systèmes de suivi des Assemblées populaires provinciales sont développés et optimisés en prenant dûment en compte les attentes des citoyens en matière de prestation de services Niveau de référence : Insuffisant (2016) Niveau cible : Suffisant (2021) Source des données et fréquence de la collecte : Rapports de l'Assemblée nationale et des Assemblées populaires provinciales (annuels) Produit 3.5. La structure, l'organisation et la capacité des institutions juridiques et judiciaires sont améliorées pour promouvoir l'état de droit. 3.5.1. Proportion des affaires suivies par le Ministère de la justice qui se sont clôturées avec succès Référence : 6,5:1 (2013) Niveau cible : 3:1 (2021) Source des données et fréquence de la collecte : Rapports du Ministère de la justice (annuels) 3.5.2. Pourcentage de fonctionnaires interrogés qui peuvent évoquer avec exactitude les outils de rédaction juridique existants Niveau de référence : 0 % (2016) Niveau cible : 50 % (2021) Source des données et fréquence de la collecte : Rapports du Ministère de la justice (annuels)		
3.6. Nombre de lois certifiées par le Ministère de la justice qui sont conformes aux conditions d'élaboration, de modification et de consultation de la population	Source des données : Rapports de référence en matière de législation et rapports du Ministère de la justice Fréquence de la collecte : Tous les cinq ans Responsabilité : Ministère de la	Produit 3.6. Les citoyens comprennent mieux leurs droits et les informations juridiques et participent plus activement aux activités du système juridique, ce qui favorise l'égalité d'accès à la justice. 3.6.1. Pourcentage de lois tenant compte des observations reçues par les citoyens au cours des processus de rédaction et de modification		

<i>Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles</i>	<i>Source des données, fréquence de la collecte de données et entité responsable</i>	<i>Produits indicatifs</i>	<i>Principaux partenaires ou cadres de partenariat</i>	<i>Montant indicatif des ressources, par réalisation (milliers de dollars É.-U.)</i>
Niveau de référence : 0 (2014) Niveau cible : 8 (2021)	justice, Cour suprême du peuple et PNUD	Niveau de référence : 0 % (2015) Niveau cible : 25 % (2021) Source des données et fréquence de la collecte : Rapports de référence en matière de législation (annuels) 3.6.2. Pourcentage de résidents locaux invoquant leur manque de connaissances et de capacités comme étant le principal obstacle à leur accès au système judiciaire Niveau de référence : 37 % (2014) Niveau cible : 15 % (2021) Source des données et fréquence de la collecte : Enquête menée auprès des citoyens dans le secteur judiciaire (tous les cinq ans)		
3.7. Pourcentage des recommandations du deuxième cycle de l'Examen périodique universel acceptées qui ont été mises en œuvre Niveau de référence : 0% (2015) Niveau cible : 60 % (70 sur 116) (2021)	Source des données : Rapports de l'Examen périodique universel, rapports nationaux présentés aux organes conventionnels, rapports de l'ONU et ministères Fréquence de la collecte : Annuelle Responsabilité : Forum des parties prenantes à l'Examen périodique universel et PNUD	Produit 3.7. La République démocratique populaire lao est plus à même de remplir ses obligations internationales en matière de droits de l'homme par le biais de la présentation de rapports aux organes conventionnels et du processus d'Examen périodique universel. 3.7.1. Présence d'un forum de suivi de l'Examen périodique universel capable d'examiner ses recommandations, d'en contrôler la mise en œuvre et d'en rendre compte Niveau de référence : Absence de mécanisme de suivi (2016) Niveau cible : Mécanisme de suivi fonctionnel (2017) Source des données et fréquence de la collecte : Rapports de l'Examen périodique universel (annuels) 3.7.2. Présence d'un mécanisme permettant d'obtenir des informations des parties prenantes, notamment de la société civile, afin de suivre les progrès réalisés en ce qui concerne les organes conventionnels et les		

<i>Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles</i>	<i>Source des données, fréquence de la collecte de données et entité responsable</i>	<i>Produits indicatifs</i>	<i>Principaux partenaires ou cadres de partenariat</i>	<i>Montant indicatif des ressources, par réalisation (milliers de dollars É.-U.)</i>
		obligations conventionnelles du pays et d'en rendre compte		
		Niveau de référence : Insuffisant (2016)		
		Niveau cible : Suffisant (2021)		
		Source des données et fréquence de la collecte : Rapports du Ministère de la justice (annuels)		
				Total : 103 309 000
				Ressources ordinaires : 9 109 000
				Autres ressources : 94 200 000